

Préparation aux examens

L'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. À cet égard, l'École met en place un processus rigoureux d'examen de qualification professionnelle, processus qui se veut à tous égards respectueux des personnes impliquées. Ainsi, l'élève a le droit :

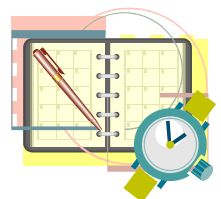
- d'être informé sur l'évaluation de ses compétences et sur le processus de qualification professionnelle;
- à une évaluation juste, équitable et pertinente;
- à des mécanismes de recours en cas de contestation relative à l'évaluation de ses compétences en regard des processus de qualification professionnelle.

L'élève a aussi des responsabilités en regard de sa qualification professionnelle :

- réaliser toutes les activités de formation ou les démarches de reconnaissance des acquis requises par l'École pour être admis à la qualification professionnelle;
- effectuer les travaux demandés dans les délais prescrits, en respectant les consignes données;
- faire preuve de rigueur dans la présentation de ses travaux, tant dans le contenu que dans la forme;
- remplir toutes les tâches propres aux types d'évaluation des compétences utilisées par l'École aux fins de la qualification professionnelle;
- respecter les délais prescrits lorsqu'il se prévaut des formes de recours possibles;
- adopter un comportement social acceptable, digne des valeurs inhérentes au métier de pompier.

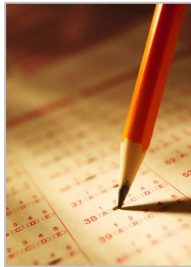
À la veille de l'examen :

1. Assurez-vous de la **date**, de l'**heure** et du **lieu** de l'examen et d'avoir en main le matériel demandé (par exemple, un carnet d'apprentissage).
2. Prévoyez un moyen de transport approprié, le temps nécessaire pour vous rendre au lieu de l'examen, et un stationnement, le cas échéant.
3. Munissez-vous d'une **montre** pour mieux gérer votre temps pendant l'examen.
4. Rappelez-vous que la meilleure préparation consiste à se présenter à l'examen reposé et déterminé à le réussir.
5. Faites-vous confiance et adoptez une attitude convaincue.



Conseils pour mieux réussir aux examens

1. Soyez très attentif aux instructions qui vous sont données. Avant de commencer l'examen, n'hésitez pas à poser des questions si vous ne comprenez pas les instructions ou si vous souhaitez obtenir plus de renseignements, par exemple, sur l'utilisation de la feuille-réponses.
2. **Lisez attentivement chaque question** et tous les choix de réponse, s'il y a lieu.



3. Au besoin, considérez la possibilité de **commencer par les questions dont la valeur est élevée**. Si une question vous semble difficile, ne vous y attardez pas et passez à la question suivante. Prévoyez un peu de temps à la fin pour y revenir. Rappelez-vous que le temps est limité et que vous devrez travailler assez rapidement pour répondre à toutes les questions.
4. Prenez le temps de bien lire les consignes, afin de bien comprendre la tâche que vous devez accomplir ou la question à laquelle vous devez répondre (par exemple « énumérer » est différent de « décrire »).
5. Dans les examens à développement, il peut être utile de dresser un plan de réponse qui contienne les éléments importants et pertinents. Toutefois, il ne faut pas prendre trop de temps pour rédiger ce plan.
6. Dans les examens à choix multiples, nous vous suggérons de transcrire les réponses sur la feuille-réponses au fur et à mesure, car seules les réponses inscrites sur la feuille-réponses seront corrigées.
7. Pour les examens à développement, prévoyez du temps pour transcrire vos réponses sur les feuilles-réponses, car les feuilles de brouillon ne seront pas corrigées.
8. S'il vous reste du temps et que vous le jugez nécessaire, révisez vos réponses.
9. Concentrez-vous sur votre tâche.
10. Ne vous laissez **pas influencer ni distraire** par les autres candidats et candidates. Par exemple, le bruit des pages tournées rapidement ne signifie pas que les personnes trouvent facilement les réponses.

Publication des résultats des examens de qualification professionnelle

Les résultats des examens sont publiés par l'École par l'entremise de son logiciel EduZone auquel ont accès les gestionnaires de formation et les élèves. Dans le cas d'un échec à l'examen, l'École publie un *Constat d'échec* qui indique à la personne les éléments de performance au travail qui ont été manqués. La personne peut ainsi mieux cibler l'étude à faire en vue d'une reprise d'examen.

Demande de révision du résultat d'examen de qualification professionnelle

Si la personne juge qu'elle a été lésée de quelque manière en regard du résultat obtenu à l'examen de qualification professionnelle, elle peut faire appel au Registraire de l'École en demandant les formulaires nécessaires à l'adresse : registraire@enpq.gouv.qc.ca.